



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Communes de :

Pas-de-Calais : Gavrelle, Oppy, Neuvireuil, Fresnes-Lès-Montauban, Vitry-en-Artois, Izel-les-Equerchin, Quiéry-la-Motte, Brebières

Nord : Lambres-lez-Douai

Création d'une liaison souterraine de 225 000 volts reliant le poste électrique RTE de la commune de Gavrelle et le futur poste électrique de la gigafactory de batteries ENVISION AESC projeté sur la commune de Lambres-lez-Douai

La société RTE, Réseau de transport d'électricité, dont le siège social est situé Immeuble Window – 7C Place du Dôme – à Paris La Défense (92800), a en charge le raccordement électrique du client ENVISION AESC relatif au projet de création d'une usine de production de batteries électriques, dite « gigafactory », sur le site Georges BESSE de la manufacture de RENAULT DOUAI.

Telle que définie aux articles L.122-1-1 et L.123-19 du code de l'environnement, et en vertu des articles L.323-4 et suivants et R.323-6 du code de l'énergie, une participation du public par voie électronique est organisée sur l'utilité publique de la création d'une liaison souterraine d'une tension égale à 225 000 volts raccordant le poste électrique de Gavrelle et le futur poste électrique du client ENVISION AESC projeté à Lambres-lez-Douai.

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires statuera, à l'issue de l'ensemble de la procédure, par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique. de ce projet.

Cette participation se tiendra du :

Lundi 29 avril 2024 au mercredi 29 mai 2024 inclus.

Dans le cadre de la demande de déclaration d'utilité publique en application de l'article R.323-6 du code de l'énergie, RTE a actualisé l'étude d'impact initiale du client ENVISION AESC. Un avis de l'autorité environnementale a été émis en date du 07 mars 2024.

À cet effet, le dossier requis au titre de l'article L.123-19 II du code de l'environnement, comprenant l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable, et accompagné d'une note de présentation, sera :

→ publié sur les sites internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais et dans le Nord
<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Participation-du-public-par-voie-electronique/Creation-d-une-liaison-souterraine-de-225-000-volts-pour-l-alimentation-de-Envision-AESC-par-RTE>
et sur <https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Air-climat-energie/Electricite/Creation-d-une-liaison-souterraine-de-225-000-Volts-pour-l-alimentation-d-Envision-AESC-par-RTE>

→ mis à disposition sur support papier à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP), rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS CEDEX 9, et à la préfecture du Nord (DCPI-BATI), 12 rue Jean-sans-Peur 59000 Lille, selon les modalités prévues par l'article L.123-19 II du code de l'environnement.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période :

→ par courriel : ppve.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

→ par voie postale : DREAL Hauts-de-France, Service SECLAT – Pôle PACE 44 rue de Tournai – CS 40259 – 590109 LILLE cedex.

Ces observations devront parvenir à la DREAL Hauts-de-France au plus tard le 29 mai 2024.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

Arras et Lille, le 5 avril 2024

Pour le Préfet du Nord et par délégation,
La directrice adjointe



Céline DOUAY

Pour le Préfet et par Délégation,
Le directeur par intérim



Jean-François RATEL